



Où envoyer ma cotisation ?

**Maud Istria**

Trésorière départementale du 78



34 rue Jean Cocteau  
78990 Elancourt



s2-78@snepsu.net



www.snepsu-versailles.net

## DES FACILITÉS D'ADHÉSION



**66 % déductibles de ses impôts** ou en crédit si non imposable

Paiement en plusieurs fois (**5 fois maxi**).

Paiement par **prélèvement automatique** à la date souhaitée

Reconduction automatique tous les ans **si vous le souhaitez**



Pourquoi se syndiquer ?

### Défendu.e et soutenu.e

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

### Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels. Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique (Contrepied, éditée par le centre EPS&Société). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que de nombreuses autres ressources.

### Représenté.e

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections professionnelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes les instances et commissions.

### Formé.e

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans son établissement et pour être plus efficace dans sa pratique professionnelle.

## AGIR ENSEMBLE

**POUR** une école de la réussite et un service public d'éducation réaffirmé !

**POUR** une EPS et un sport scolaire de qualité pour toutes et tous !

SNEP-FSU  
Yvelines



AGIR ENSEMBLE



Se syndiquer dès la rentrée en scannant le QR code ci-dessus !

Ne jamais se résigner : se syndiquer !





# Syndicalisation 2025-2026

Le renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier départemental renseigné dans ce flyer

Date de naissance ____/____/____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>	
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
Mail		TZR    Stagiaire sur 1 <sup>er</sup> poste.    Temps partiel :    %	
Téléphone fixe		Disponibilité	
Téléphone portable		Congés (parental...)	
		Situation particulière : Retraite progressive :    % d'activité.	

<b>Bulletins</b>		<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>	
Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courtiers divers, ...		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est...	
Pour les nouvelles adhésions et nouveaux adhérents, les publications et courtiers sont envoyés, par défaut, par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .		Date et signature	
Pour les anciennes adhésions et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepfsu.fr/espace-membre/">https://www.snepfsu.fr/espace-membre/</a> .			

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Prof EPS CIEK (Classe Ex) – P Sport CIEK - CEPI CIEK - PCEA CIEK	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Chargé d'Enseignement Hors Classe		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €	
Chargé d'Enseignement Classe Ex.		190 €	201 €	227 €	244 €							
Aggrégé-e - CTPS		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Aggrégé-e - CTPS Hors Classe		1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	
Aggrégé-e Hors Classe		130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	
Aggrégé-e - Classe Ex - CTPS Classe Ex.		277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
		1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	
		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : Indice.	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €				
Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe	100 €											
Aggrégé-e stagiaire nouvel.e enseignant.e	130 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Stagiaire en report de stage	20 €											
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source												
	Inférieur à 1051 €	→	Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 €	→	Groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→	Groupe 8	152 €
	Entre 1 051 € et 1 300 €	→	Groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 €	→	Groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 €	→	Groupe 9	167 €
	Entre 1 301 € et 1 550 €	→	Groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	→	Groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→	Groupe 10	182 €
					Entre 2 301 € et 2 550 €	→	Groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 €	→	Groupe 11	197 €

### Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et (B) votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans si convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PRELEVEMENT MANDAT		Pour le compte du	
Nom		SNEP-FSU	
Prénom		76, rue des Rondeaux	
Adresse		75020 PARIS	
Compl. d'adresse		Ref : cotisation SNEP	
CP - Ville		A :	
Pays		Le :	
Code IBAN		Signature :	
Code BIC			
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI			

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

- 2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)